



Biarritz, le 9 Mai 2013

## **Rappel des Suggestions Prioritaires conditionnant notre Accord pour la réalisation d' un Parc de Stationnement à Beau Rivage**

Notre association a diffusé depuis plusieurs mois diverses notes relatives aux conditions de son soutien à la création de ce parking en insistant particulièrement sur les dispositions qu'elle souhaiterait y voir apporté.

***Nous tenons une nouvelle fois à les rappeler.***

***Du fait de son emplacement, cet ouvrage assumera les fonctions suivantes :***

- servir de desserte à la plage
- assurer aux habitants du quartier Beau-Rivage et de sa périphérie une possibilité de stationnement
- capter la circulation en provenance de Bidart
- limiter la pénétration automobile au centre ville.
- constituer un point d'arrêt important du réseau des navettes urbaines

***Pour être parfaitement attractif, ce parking devrait :***

- créer, en lieu et place de l'aire de stationnement actuel, un vaste espace ouvert sur la mer et réservé aux seuls piétons
- être conçu avec des dimensions de places et de circulation supérieures aux normes afin de sécuriser les usagers accompagnés d'enfants ou de jeunes avec matériel de plage, planches de surf etc
- présenter un stationnement en épi qui simplifierait les manoeuvres et accorderait plus de fluidité à la circulation des véhicules
- être construit en limitant le nombre de points porteurs permettant ainsi le confort et la sécurité des usagers par une vision totale des plateaux
- présenter une hauteur sous plafond tenant compte des véhicules équipés d'une galerie pour transporter des équipements, dont les planches de surf
- être profilé **selon l'angle d'inclinaison de la falaise** et être ainsi ouvert au maximum sur l'extérieur, par le biais de parois ajourées : Ce qui devrait assurer des économies importantes sur les frais d'exploitation (éclairage et ventilation), permettrait d'avoir **des accès directs aux lacets** et être ainsi mieux adapté à une population en tenue de plage .

***Sa réalisation ne devra en aucun cas se traduire par une extension du stationnement payant le long des rues alentours pour ne pas pénaliser une population majoritairement modeste***

***Nota:*** Dès que nous avons eu connaissance de l'emprise autorisée pour cet ouvrage, ces demandes furent complétées par l'obligation de restituer à l'identique le Square Jean Baptiste Lassale avec toutes ses possibilités d'activité.

***La proposition d'un ascenseur Incliné est directement liée aux conséquences de la suppression de la circulation (hors résidents) des véhicules sur le boulevard du Prince de Galles.***

***Cette remontée mécanique permettra à un grand nombre d'usagers de venir sans leur voiture, et facilitera l'accès au quai en pied de falaises depuis le Square, aux familles, aux personnes âgées ou à mobilité réduite.***

***Il serait également nécessaire de créer plusieurs escaliers d'accès à la plage depuis le quai.***

***Ce qui semble indispensable pour des problèmes de sécurité!***

Le plus urgent étant celui proposé dans l'axe du grand escalier des nouveaux lacets et dont la conception devra tout particulièrement faciliter l'accès et les sorties de bains à marée haute.

***Néme Rappel de cette demande formulée depuis huit ans , figurant dans les propositions retenues par le Comité d'Aménagement de la «Côte» et rappelée entre autre sur notre site internet le 4 septembre 2012 .....: Danger réel confirmé par l'article et la video Sud-Ouest Biarritz du 7/05.....***

**Espérant la reprise de la concertation pour faire intégrer ces données.**

Le Président  
Pierre Marcé

Le Secrétaire  
Michel Ducoloner